



**Banque des Etats de l'Afrique Centrale
(BEAC)**

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2018



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Au Conseil d'Administration

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration et, conformément à notre lettre de mission, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la BEAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un total bilan de FCFA 7 877 298 millions et un résultat net bénéficiaire de FCFA 14 400 millions ;
- les vérifications et informations contenues dans le rapport annuel, établi conformément à l'article 47 des statuts de la Banque et portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la BEAC au 31 décembre 2018, comprenant le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la BEAC à la fin de cet exercice conformément aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes aux états financiers.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts comptables du Cameroun et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur :

- la note 10.2 « Crédits consolidés sur les Trésors Nationaux » des notes annexes aux comptes annuels, qui décrit le contexte, les modalités d'application et l'impact du changement de méthode comptable opéré par la Banque dans le traitement des créances consolidées sur les Etats ;
- la note 26.2 « Résultat sur les autres avoirs extérieurs » des notes annexes aux comptes annuels, qui expose le contexte de l'opération de cession-rachat d'or réalisée par la Banque, ainsi que son impact sur les comptes.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques des informations données dans le rapport annuel. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel du Gouverneur sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons également rapproché le résultat dégagé par la Salle des Marchés et celui retracé dans la comptabilité générale. Il ressort que le résultat de FCFA 31 326 millions mis en évidence dans la comptabilité auxiliaire de la Salle des Marchés est concordant avec celui reporté dans les états financiers au 31 décembre 2018. A cet effet, nous avons produit un rapport de contrôle de la Salle des Marchés.

Responsabilités du Gouvernement de la Banque relatives aux états financiers annuels

Le Gouvernement de la Banque est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes aux états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Gouvernement de la Banque d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Gouvernement de la Banque a l'intention de cesser les activités de la Banque ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Gouvernement de la Banque de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, les commissaires aux comptes exercent leur jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.


Yaoundé, le 29 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Afrique Centrale


Odile NDZANA
Associé

Mazars Cameroun


Jules Alain NJALL BIKOK
Associé

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018

COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018	5
Bilan au 31 décembre 2018	5
Compte de résultat au 31 décembre 2018	7
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS.....	8
Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation	8
1.1 Statut juridique	8
1.2 Principales missions de la Banque Centrale.....	8
1.3 Organes de décision et de contrôle.....	9
Note 2 : Principes et méthodes comptables.....	10
2.1 Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2018	10
2.2 Exercice	11
2.3 Principes comptables.....	11
2.4 Base comptable	11
2.5 Architecture du système comptable	11
2.6 Comptabilisation des actifs et des passifs	12
2.7 Modalités d'enregistrement des produits et charges	12
2.8 Impôts et taxes.....	13
2.9 Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations.....	13
2.10 Autres avoirs extérieurs.....	13
2.11 Avoirs en or.....	15
2.12 Avoirs sur le FMI, opérations pour le compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI	16
2.13 Créances sur les établissements de crédit.....	17
2.14 Créances sur les Trésors Nationaux	17
2.15 Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics Nationaux	17
2.16 Titres de participation et autres immobilisations financières.....	17
2.17 Immobilisations incorporelles et corporelles	18
2.18 Autres actifs - Stocks de billets et monnaies non émis	19
2.19 Billets et monnaies en circulation	19
2.20 Emprunts et dettes	19
2.21 Provisions pour risques et charges	19
2.22 Avantages au Personnel	20
2.23 Réserves	20
2.24 Gestion des risques.....	21

COMPTES ANNUELS

2.25 Engagements hors-bilan	22
2.26 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan.....	22
2.27 Audit et approbation des comptes sociaux	22
2.28 Tableau de flux de trésorerie	23
Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la date de clôture	23
Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice	23
Note 5 : Avoirs extérieurs à vue.....	24
5.1 Billets étrangers.....	24
5.2 Correspondants hors zone d'émission.....	24
5.3 Trésor français.....	25
Note 6 : Autres avoirs extérieurs.....	27
Note 7 : Encaisse - Or	28
Note 8 : Fonds Monétaire International	29
8.1 Quotes-parts en devises.....	29
8.2 Avoirs en DTS.....	29
Note 9 : Créances sur les banques	30
Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux	31
10.1 Avances exceptionnelles	31
10.2 Crédits à l'économie consolidés sur les Etats	32
Note 11 : Contreparties Allocations DTS	34
Note 12 : Valeurs immobilisées	34
12.1 Immobilisations financières	34
12.2 Immobilisations incorporelles	36
12.3 Immobilisations corporelles	37
Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis	38
Note 14 : FMI - Ajustements.....	38
Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation actif.....	39
Note 16 : Billets et pièces en circulation.....	39
Note 17 : Trésors et Comptables publics nationaux.....	40
Note 18 : Banques et institutions financières	41
Note 19 : Autres comptes courants	42
Note 20 : FMI - Allocations des DTS	43
Note 21 : Emprunts et dettes à moyen et long terme	43
Note 22 : Provisions	44
Note 23 : Fonds propres	45

COMPTES ANNUELS

23.1 Capital et fonds de dotation.....	46
23.2 Réserves	46
23.3 Résultat.....	48
Note 24 : Réserves de réévaluation	48
Note 25 : Crédoiteurs divers et comptes de régularisations - Passif	49
25.1 Crédoiteurs divers	49
25.2 Les comptes de régularisation – Passif	49
Note 26 : Résultat sur avoirs extérieurs	50
26.1 Résultat sur les avoirs en Compte d'opérations	51
26.2 Résultat sur les autres avoirs extérieurs	51
Note 27 : Résultat sur opérations avec la clientèle.....	52
Note 28 : Résultat sur opérations avec les institutions financières	52
Note 29 : Produit Net Bancaire	53
Note 30 : Autres produits d'exploitation.....	53
Note 31 : Charges d'exploitation	53
31.1. Frais généraux	53
31.2 Dotations nettes aux amortissements et provisions.....	54
Note 32 : Résultat exceptionnel	54
Note 33 : Résultat net de l'exercice	54
Note 34 : Hors-bilan.....	55
Note 35 : Opérations avec les parties liées.....	56
Note 36 : Procédures judiciaires.....	57

COMPTES ANNUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018

Bilan au 31 décembre 2018

Actif

En millions de FCFA

	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
				Valeur	%
ACTIF					
Diponibilités Extérieures		3 425 462	2 875 504	549 957	19,13
<i>Avoirs extérieurs à vue</i>	5	3 391 074	2 672 021	719 053	26,91
<i>Autres avoires en devises convertibles</i>	6	34 388	203 483	-169 095	-83,10
<i>(Dont titres d'investissements)</i>		81	139 985	-139 904	-99,94
Encaisse-Or	7	147 886	142 196	5 690	4,00
Fonds Monétaire International	8	362 511	354 051	8 460	2,39
Créances sur les Banques	9	473 619	503 515	-29 896	-5,94
Créances sur les Trésors Nationaux	10	2 772 883	2 772 995	-112	0,00
Contrepartie Allocations DTS	11	177 483	173 570	3 913	2,25
Valeurs immobilisées	12	443 558	433 709	9 849	2,27
Autres actifs-stocks de billets et monnaies non émis	13	39 237	28 276	10 961	38,76
FMI Ajustements	14	21 433	20 159	1 274	6,32
Débiteurs divers et comptes de régularisation	15	13 225	9 974	3 250	32,59
Total Actif		7 877 298	7 313 950	563 348	7,70

NB : Les notes élaborées par la BEAC font partie intégrante des comptes annuels

COMPTES ANNUELS**Passif***En millions de FCFA*

	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
				Valeur	%
PASSIF					
Billets et pièces en circulation	16	3 068 446	2 862 648	205 798	7,19
Trésors et Comptables Publics Nationaux	17	1 226 154	1 190 743	35 411	2,97
Banques et Institutions financières	18	1 931 511	1 624 832	306 679	18,87
Autres comptes courants	19	193 098	189 404	3 694	1,95
FMI : Allocation des DTS	20	431 662	422 145	9 517	2,25
Emprunts et Dettes	21	16 368	16 302	66	0,40
Provisions	22	43 636	45 916	-2 280	-4,97
Report à Nouveau	23	-203 984	0	-203 984	
Réserves	23 / 24	786 883	702 398	84 485	12,03
Capital, Primes et Fonds de dotation	23	91 507	91 507	0	0,00
Créditeurs divers et comptes de régularisation	25	277 618	90 947	186 671	205,25
Résultat de l'exercice	23 / 33	14 400	77 108	-62 708	-81,32
Total Passif		7 877 298	7 313 950	563 348	7,70

NB : Les notes élaborées par la BEAC font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS

Compte de résultat au 31 décembre 2018

En millions de FCFA

	Notes	31/12/2018	31/12/2017	Variation	
				Valeur	%
Produits sur avoirs extérieurs		44 966	156 773	-111 807	-71,32
<i>Intérêts sur Comptes d'Opérations et de Nivellement</i>		9 556	8 106	1 450	17,89
<i>Intérêts sur autres placements et dépôts</i>		8 713	21 789	-13 076	-60,01
<i>Plus-values de cession</i>		26 697	126 878	-100 181	-78,96
Charges sur avoirs extérieurs		4 085	27 483	-23 397	-85,14
Résultat sur avoirs extérieurs	26	40 881	129 290	-88 410	-68,38
Produits sur opérations clients		103 520	75 690	27 830	36,77
Charges sur opérations clients		5 891	874	5 018	574,42
Résultat sur opérations avec la clientèle	27	97 628	74 816	22 812	30,49
Produits sur opérations avec les institutions financières		2 981	2 981	0	0,01
Charges sur opérations avec les institutions financières		554	303	250	82,46
Résultat sur opérations avec les institutions financières	28	2 428	2 678	-250	-9,33
Autres produits financiers		0	3	-3	-100,00
Produit Net Bancaire	29	140 937	206 788	-65 851	-31,84
Autres produits d'exploitation	30	6 671	8 103	-1 432	-17,67
Total des produits nets		147 608	214 891	-67 283	-31,31
Frais généraux		110 646	115 175	-4 529	-3,93
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		21 970	22 659	-688	-3,04
Total charges d'exploitation	31	132 616	137 834	-5 218	-3,79
Résultat d'exploitation		14 993	77 057	-62 065	-80,54
Produits exceptionnels		87	581	-494	-85,06
Charges exceptionnelles		679	530	149	28,10
Résultat exceptionnel	32	-592	51	-643	-1262,73
Résultat net de l'exercice	33	14 400	77 108	-62 708	-81,32

NB : Les notes élaborées par la BEAC font partie intégrante des comptes annuels.

COMPTES ANNUELS

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : Cadre juridique, activités et organisation****1.1 Statut juridique**

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC ou Banque Centrale) est un établissement public multinational africain régi par la convention régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC ou Union Monétaire), la Convention de Coopération Monétaire passée entre la France et les Etats membres de cette Union et ses Statuts (révisés en juin 2017). Les Etats membres de l'UMAC sont : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad. Son capital, réparti à parts égales entre les Etats membres, est de 88 000 millions (*article 2 des Statuts*).

La Banque Centrale jouit de la pleine personnalité juridique (*article 5 des Statuts*).

Les Immunités et Privilèges généralement reconnus aux Organisations Internationales, en vertu des conventions internationales pertinentes, de l'Acte Additionnel N°6/99/CEMAC-024-CCE-02 du 17 décembre 1999 relatif au régime des Droits, Immunités et privilèges accordés à la Communauté, aux membres de ses Institutions et à son personnel ainsi que les accords de siège conclus avec les Etats membres, lui sont accordés sur le territoire de ses Etats membres en vue de faciliter l'exécution de ses missions (*article 6 des Statuts*).

Le Siège de la BEAC est établi à Yaoundé (Cameroun). En outre, la Banque Centrale est implantée sur 23 autres sites : elle dispose de 6 Directions Nationales dans les capitales des Etats membres, d'un réseau de 16 Agences réparties dans l'espace communautaire et d'un Bureau à Paris (France).

1.2 Principales missions de la Banque Centrale

Selon les dispositions de l'*article premier de ses Statuts*, la BEAC a pour missions de :

- définir et conduire la politique monétaire de l'Union Monétaire ;
- émettre les billets de banque et les monnaies métalliques qui ont cours légal et pouvoir libératoire dans l'Union Monétaire ;
- conduire la politique de change de l'Union Monétaire ;
- détenir et gérer les réserves officielles de change des Etats membres ;
- promouvoir les systèmes de paiement et de règlement et veiller à leur bon fonctionnement ;
- promouvoir la stabilité financière dans l'Union Monétaire.

COMPTES ANNUELS

1.3 Organes de décision et de contrôle

La gestion et le contrôle de la Banque Centrale sont assurés par les représentants des Etats membres et de la France (*article 26 des Statuts*), à travers ses Organes de Décision et de Contrôle (*articles 27, 62 et 64 des Statuts*).

1.3.1 Organes de Décision

Le Conseil d'Administration définit la politique générale de la Banque Centrale et veille à son bon fonctionnement (*article 28 des Statuts*). Il comprend quatorze (14) membres, à raison de deux (2) administrateurs pour chaque Etat membre et deux pour la France. Les administrateurs sont désignés pour une durée de trois (3) ans renouvelable (*article 29 des Statuts*).

La Présidence du Conseil d'Administration est assurée par le Président en exercice du Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (*article 30 des Statuts*).

Le Comité de Politique Monétaire est l'organe de décision de la BEAC en matière de politique monétaire (*article 38.1 des Statuts*).

Le Gouvernement de la BEAC est composé de six (6) membres : le Gouverneur, le Vice-gouverneur, le Secrétaire Général et trois (3) Directeurs Généraux (*article 46 des Statuts*). Sous l'autorité du Gouverneur, le Gouvernement assure la direction et la gestion courante de la Banque Centrale (*article 47 des Statuts*).

Le Comité Monétaire et Financier National est constitué, dans chaque Etat membre, auprès de la Direction Nationale de la Banque Centrale. Son rôle principal est de procéder à l'examen des besoins généraux de financement de l'économie de l'Etat membre et déterminer les moyens propres à les satisfaire, ainsi que de formuler des propositions en vue de la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil d'Administration et le Comité de Politique Monétaire (*article 58 des Statuts*).

1.3.2 Organes de Contrôle

Le Collège des Censeurs, composé de trois membres (*articles 62 et 63 des Statuts*), assure :

- le contrôle de la régularité des opérations et des comptes annuels de la Banque Centrale ;
- l'examen du projet de budget et le contrôle de l'exécution du budget ;

COMPTES ANNUELS

- la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'Opérations.

Le Comité d'Audit est une émanation du Conseil d'Administration chargé de l'assister dans sa mission de contrôle (*article 65 des Statuts*). A cet effet, il assure :

- la supervision de l'activité de l'audit interne ;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, y compris les fonctions de conformité et de gestion des risques ;
- la supervision du processus d'élaboration de l'information financière ainsi que le contrôle de l'exhaustivité et de la fiabilité de l'information financière ;
- le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des Organes de Décision et de Contrôle.

L'audit interne est assuré au sein de la BEAC par la Direction Générale en charge du Contrôle Général (*article 67 des Statuts*).

Le Commissariat aux comptes de la BEAC est assuré par deux cabinets de réputation internationale, désignés par le Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans renouvelable une fois (*articles 35 et 69 des Statuts*).

Note 2 : Principes et méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable en vigueur au 31 décembre 2018

Les états financiers de la BEAC ont été élaborés de manière à donner une image fidèle de la situation financière de l'Institution et des résultats de ses opérations. Ils ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis et selon le référentiel comptable de la Banque Centrale, qui est défini par le Règlement N° 05/03/CEMAC/UMAC du 14 mai 2003, ainsi qu'aux règles et méthodes que ses organes de décision estiment être adaptées à la nature de l'activité de la BEAC.

L'article 71 des statuts de la Banque Centrale, mis à jour en juin 2017, stipule que le référentiel comptable doit être en conformité avec les normes comptables internationales. Pour ce faire, un projet de migration du référentiel comptable de la Banque Centrale vers les normes internationales d'information financière (IFRS) est en cours, dans l'optique de publier des états financiers certifiés conformes auxdites normes à partir des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Dans l'intervalle, il est prévu d'élaborer des comptes pro forma IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

COMPTES ANNUELS

Les comptes de la Banque Centrale sont libellés en Francs de la Coopération Financière en Afrique Centrale (Francs CFA ou FCFA), dont la parité fixe par rapport à l'Euro est de 655,957 Francs CFA pour 1 Euro.

2.2 Exercice comptable

L'exercice comptable de la Banque Centrale correspond à l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.3 Principes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des états financiers sont les suivants :

- prudence ;
- indépendance des exercices ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes ;
- comparabilité ;
- importance relative ;
- réalité économique ;
- transparence ;
- prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture.

2.4 Base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés le cas échéant pour valoriser au prix de marché l'or, les devises (autres que l'Euro), les titres négociables (autres que ceux classés comme détenus jusqu'à l'échéance) ainsi que l'ensemble des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et en hors-bilan.

2.5 Architecture du système comptable

La Banque Centrale a opté pour un système d'information comptable (SYSCOBEAC) caractérisé par la saisie décentralisée des opérations.

Tous les événements de gestion à incidence comptable sont enregistrés, dès leur survenance, au sein des cellules comptables, dans les comptabilités auxiliaires des applications amont :

- Modules du progiciel SYSCOBEAC pour la gestion des achats (PO), des fournisseurs (AP), des immobilisations (FA) et des opérations de l'Emission Monétaire (IC) ;

COMPTES ANNUELS

- AGIS (opérations de la Salle des Marchés) ;
- Personnel-Paie-Prêts (opérations de gestion du personnel) ;
- Marché Monétaire (opérations de politique monétaire et opérations avec les Trésors) ;
- SYGMA-SYSTAC (Systèmes de Règlement Brut en Temps Réel et Système de Paiement de Masse), en ce qui concerne le système de paiement et de règlement de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Le déversement en temps réel, des différentes données comptables s'effectue pour agrégation vers la base centrale au Siège (GL).

2.6 Comptabilisation des actifs et des passifs

Un élément d'actif ou de passif n'est comptabilisé au bilan que lorsqu'il est probable que tout gain ou perte économique futur bénéficiera à la BEAC ou sera supporté par elle, que l'essentiel des risques et avantages associés à l'actif ou au passif ont été transférés à la BEAC, et que le coût ou la valeur de l'actif ou le montant de la dette peut être mesuré de manière fiable.

2.7 Modalités d'enregistrement des produits et charges

2.7.1 Principes généraux

L'enregistrement des produits et charges est effectué selon les règles suivantes :

- les produits et les charges sont pris en compte au cours de l'exercice pendant lequel ils sont réalisés, acquis ou dus ;
- les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de la date de transaction ;
- les plus-values et moins-values latentes réalisées sur devises étrangères et instruments financiers sont enregistrées en comptes de réserves de réévaluation en cours d'exercice. Les moins-values latentes constatées en fin d'exercice sont comptabilisées en résultat ;
- pour les titres à revenu fixe (titres de trading, titres de placement et titres d'investissement), la prime ou décote résultant de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à l'échéance est étalée proportionnellement à la durée résiduelle des titres et incorporée dans le résultat ;

COMPTES ANNUELS

- le coût moyen pondéré est utilisé pour le calcul du coût d'acquisition des titres vendus.

2.7.2 Exception

Une exception est faite aux principes généraux d'enregistrement des produits et charges : la comptabilisation de la réserve pour garantie de change. La Convention de Coopération Monétaire signée entre les Etats de l'UMAC et la France comporte un dispositif de garantie des avoirs déposés au Compte d'Opérations auprès du Trésor français contre une dépréciation de l'Euro par rapport au DTS (dénommé « garantie de change »). Les fonds reçus par la Banque Centrale au titre de cette disposition, bien que remplissant les caractéristiques de produits, sont considérés comme une réserve servant à couvrir le risque de change. De ce fait, ces fonds sont comptabilisés dans un compte de réserve pour garantie de change.

2.8 Impôts et taxes

La BEAC est exonérée de tous impôts, droits et taxes dans les Etats de la CEMAC conformément à l'article 6 de ses Statuts et aux accords de Siège signés avec les différents Etats membres.

2.9 Avoirs extérieurs en Compte d'Opérations

Les avoirs extérieurs de la Banque Centrale gérés en Compte d'Opérations et Compte Spécial de Nivellement auprès du Trésor français sont évalués sur la base de la contre-valeur en Euros à la date de réalisation.

Les règles de fonctionnement de ces comptes, notamment les quotités de réserves devant obligatoirement être placées par la BEAC au Compte d'Opérations, sont fixées par la convention dite du « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » signée avec le Trésor français (*article 11 des Statuts*). La convention en vigueur est celle du 03 octobre 2014, avec effet au 1^{er} juillet 2014.

2.10 Autres avoirs extérieurs

Les réserves de change autres que celles déposées au Compte d'Opérations sont gérées par la Salle des Marchés de la BEAC sous forme, d'or, de devises (y compris l'Euro) et de titres. Elles sont évaluées selon les principes et normes du Système Européen des Banques Centrales (SEBC).

COMPTES ANNUELS

2.10.1 Portefeuille de titres

Le portefeuille de titres de la BEAC comprend des titres détenus à des fins de transaction ou de placement (titres de trading) et des titres détenus jusqu'à leur échéance (titres d'investissement).

Les primes ou les décotes constatées lors de l'acquisition sont amorties sur la durée résiduelle de vie des titres. Les primes et les décotes représentent la différence entre la valeur nominale d'un titre et son prix lorsque ce dernier est en-dessous ou au-dessus du pair.

Les coupons courus sont comptabilisés dans les comptes de créances rattachées.

– *Les titres de transaction et de placement*

Les titres de transaction (ou titres de trading) et de placement sont enregistrés initialement en comptabilité à leur coût d'acquisition hors coupon courus.

Les titres de transaction et de placement sont réévalués mensuellement. Les résultats latents (plus ou moins-values) dégagés de cette réévaluation sont enregistrés en comptes de capitaux propres en cours d'exercice. Les comptabilisations des réévaluations sont contre-passées au début de chaque mois.

Les réévaluations sont effectuées par ligne de titres. Aucune compensation n'est possible entre les moins-values et les plus-values résultant de lignes de titres différentes.

En fin d'exercice, les moins-values latentes sont enregistrées en compte de résultat. Les plus-values latentes sont enregistrées en capitaux propres et contre-passées au début de l'exercice suivant.

Les titres de transaction et de placement peuvent être reclassés en titres d'investissement, au prix du marché au moment du reclassement, si la Banque Centrale a l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Toute différence résultant de cette évaluation est comptabilisée dans un compte de réserve de réévaluation. Cette différence est ensuite rapportée en résultat par voie d'amortissement linéaire annuel.

COMPTES ANNUELS

– *Les titres d'investissement (titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance)*

Ce sont des actifs financiers que la Banque Centrale a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Ces titres sont comptabilisés et évalués à leur coût amorti.

Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance sont considérés comme des avoirs distincts, évalués au coût amorti et sous réserve de réduction de valeur. Les titres classés comme détenus jusqu'à leur échéance peuvent être vendus avant leur échéance, dans l'une des circonstances suivantes :

- a) si la quantité vendue est considérée comme non significative par rapport au montant total du portefeuille de titres détenus jusqu'à leur échéance ;
- b) si les titres sont vendus dans le mois de leur échéance ;
- c) dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'une détérioration significative de la solvabilité de l'émetteur, ou à la suite d'une décision de politique monétaire explicite du Comité de Politique Monétaire ou du Gouvernement de la Banque Centrale, dans le but de respecter les dispositions des accords de coopération monétaire.

2.10.2 Les avoirs en devises

Les avoirs en devises autres que l'Euro, sont réévalués mensuellement devise par devise à leur valeur de marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte de réserve de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

2.11 Avoirs en or

Les avoirs en or sont comptabilisés au bilan sur la base de la valeur de l'once d'or. Le stock d'or est valorisé chaque mois au cours du marché. L'écart de réévaluation (plus-values et moins-values de réévaluation) est comptabilisé dans un compte d'écart de réévaluation, au cours de l'exercice, et contre-passé au début du mois suivant. En fin d'exercice, la moins-value latente est constatée en résultat ; la plus-value latente est enregistrée en capitaux propres et contre-passée au début de l'exercice suivant.

COMPTES ANNUELS

2.12 Avoirs sur le FMI, opérations pour le compte des Trésors Nationaux et engagements envers le FMI

La BEAC est l'agent financier des Etats auprès du Fonds Monétaire International (FMI). Elle est également le dépositaire des comptes en Francs CFA détenus par le FMI dans la Zone. Par convention du 24 septembre 1981 signée entre les Etats membres et la BEAC, les Etats ont rétrocédé à la Banque Centrale leurs droits et créances sur le FMI. Les opérations avec le FMI sont libellées en droits de tirages spéciaux (DTS).

Les opérations et transactions des Etats avec le FMI sont retracées dans les comptes :

- avoirs en DTS ;
- quotes-parts en devises ;
- quotes-parts en monnaie nationale ;
- allocations de DTS.

Les avoirs en DTS détenus, les allocations de DTS et les quotes-parts en devises sont convertis en Francs CFA sur la base du cours de change en vigueur lors des transactions.

Les tirages effectués par les Etats auprès du FMI sont :

- intégralement rétrocédés aux Etats en monnaie locale ;
- ou conservés à la BEAC, au nom de l'Etat, s'agissant des tirages réalisés dans le cadre de l'équilibre de la balance des paiements.

Les DTS détenus sont des avoirs à vue sur le FMI. Ils sont réévalués dans les mêmes conditions que les devises autres que l'Euro.

Les comptes d'allocation de DTS et les quotes-parts de souscription en devises sont réévalués mensuellement.

Les avoirs du FMI en monnaie nationale (comptes FMI N°1 et N°2) et les titres quota (hors-bilan), font l'objet d'une réévaluation annuelle au 30 avril, sur la base du cours de trésorerie du DTS communiqué par le FMI et au 31 décembre sur la base du cours du jour du DTS.

COMPTES ANNUELS

2.13 Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les banques traduisent le montant des concours accordés par la BEAC sur le Marché Monétaire, sous forme d'appels d'offres, de pensions, d'avances ponctuelles et d'avances à moyen terme irrévocables. Les créances sur les établissements de crédit sont évaluées en Francs CFA.

2.14 Créances sur les Trésors Nationaux

Suite à la suppression des avances en comptes courants accordées aux Etats par la Banque Centrale conformément à ses anciens statuts, les créances sur les trésors nationaux ne sont désormais constituées que de l'encours des créances sur les Etats qui ont fait l'objet d'une consolidation à compter le 31 décembre 2017 sur une durée de 14 ans.

2.15 Dépôts des Trésors Nationaux et Comptables Publics Nationaux

Les dépôts des Trésors et Comptables Publics Nationaux correspondent à deux types de comptes :

- les comptes courants non rémunérés à partir desquels les différents Trésors et Comptables Publics effectuent leurs opérations ;
- les comptes de dépôts qui sont des placements rémunérés se déclinant en trois produits :
 - ✓ les dépôts spéciaux dont la maturité est d'un mois ;
 - ✓ les fonds de stabilisation des recettes budgétaires, avec une maturité de six mois ;
 - ✓ les fonds de réserves pour les générations futures d'une maturité de cinq ans et dont les intérêts sont capitalisés.

Les taux de rémunération des comptes de dépôt sont fixés par le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale.

2.16 Titres de participation et autres immobilisations financières

La Banque Centrale est autorisée à prendre des participations, sur ses fonds propres, dans les organismes ou entreprises présentant un caractère d'intérêt général pour les Etats membres ; en particulier dans les institutions financières des Etats membres destinées à bonifier les intérêts, à permettre des financements à long terme des projets économiques et à faciliter la mobilisation de l'épargne dans les pays membres (*article 24 des Statuts*).

COMPTES ANNUELS

Les participations dans ces entités sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les produits issus des participations sont comptabilisés en compte de résultat.

Les autres immobilisations financières comprennent les avances en compte courant associés en faveur des entités dans lesquelles la Banque Centrale détient des participations et les prêts au personnel. Ces actifs sont comptabilisés à la valeur nominale. Les produits liés à ces prêts sont comptabilisés en résultat.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres de participation et des autres immobilisations financières est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de pertes de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constatée. Cette dépréciation est réversible en cas d'évolution favorable de la valeur des actifs.

Les valeurs des prêts en devises autres que l'Euro sont ajustées à chaque clôture sur la base des cours de fin d'exercice communiqués par la Salle des Marchés de la BEAC.

2.17 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles, à l'exception des terrains et des œuvres d'art, sont valorisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué de l'amortissement. Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de marché (terrains reçus à titre gratuit).

Les coûts d'emprunts utilisés pour financer les immobilisations sont comptabilisés en charges et sont exclus du coût des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant la méthode linéaire, sur la base de la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les durées de vie retenues sont les suivantes :

Catégories d'immobilisations	Durée de vie (En nombre d'années)
• Immeubles	20
• Logiciels et applications informatiques	5
• Mobilier	10
• Matériel informatique	5
• Matériel de transport	5
• Electroménager	5

COMPTES ANNUELS

- Matériel d'éclairage 5
- Matériel de sécurité 5
- Matériel de télécommunications 5

Les terrains et les œuvres d'art sont enregistrés en immobilisations corporelles et ne font pas l'objet d'un amortissement.

2.18 Autres actifs - Stocks de billets et monnaies non émis

Les signes monétaires (billets et pièces) sont évalués, au moment de leur acquisition, à leur coût de revient comprenant le coût d'achat, l'assurance, le coût du transport.

Les stocks de signes monétaires non émis sont valorisés au coût moyen pondéré. Le stock de billets et monnaies non émis est géré selon la méthode de l'inventaire permanent et éventuellement ajusté en fin d'exercice après l'inventaire physique.

Par ailleurs, les coûts des signes monétaires faisant l'objet d'un contrat, non encore livrés et dont les règlements ne sont pas effectifs, sont enregistrés dans les comptes de hors-bilan. Ces comptes sont ajustés au fur et à mesure des réceptions et/ou des règlements.

2.19 Billets et monnaies en circulation

Les billets et pièces de monnaie en circulation sont inscrits au bilan à leur valeur faciale. Ce poste résulte de la différence entre le total des billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC à la clôture.

2.20 Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes sont évalués à leur valeur en Francs CFA ou à leur contre-valeur en Francs CFA, s'agissant des emprunts libellés en devises. Les valeurs des emprunts et dettes en devises autres que l'Euro sont ajustées à la fin de l'exercice sur la base des cours communiqués et utilisés par la Salle des Marchés de la BEAC.

2.21 Provisions pour risques et charges

Conformément au principe de prudence, des provisions sont constituées lorsque la BEAC a une obligation réglementaire, implicite ou juridique, qui résulte d'un événement passé et dont il est probable ou certain qu'il provoquera une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

COMPTES ANNUELS

2.22 Avantages au Personnel

Au titre des avantages liés à l'emploi, la BEAC contribue à un régime de retraite complémentaire et accorde des indemnités de départ à son personnel en fin de carrière.

Le personnel de la Banque Centrale bénéficie d'une retraite complémentaire gérée par une structure spécialisée dénommée Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC). Le plan de retraite est financé par les contributions de la Banque Centrale et du personnel sur la base de taux déterminés (régime à cotisations définies). La Banque Centrale comptabilise en charges les cotisations qu'elle verse à la CRBC.

Les engagements au titre des indemnités de départ sont évalués conformément aux statuts du personnel et aux contrats des membres du Gouvernement (et assimilés) de la BEAC. Ils sont comptabilisés au bilan sous forme de provisions.

2.23 Réserves

La Banque Centrale applique une politique prudente en ce qui concerne le traitement des risques bancaires spécifiques et généraux. A cet égard, les principales réserves suivantes sont constituées :

- la réserve statutaire : il est prélevé 15% des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*) ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque Centrale ;
- la réserve des Etats membres, réservée initialement aux cinq Etats fondateurs et qui a été élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement de sa contribution en 2007 ;
- la réserve pour investissements, destinée à couvrir les investissements de la Banque Centrale ;
- la réserve pour garantie de change, dont le mode de comptabilisation est décrit au point 2.7.2 ;
- la réserve pour prise de participation, destinée à couvrir les participations de la Banque Centrale ;
- les réserves de réévaluation devises et or dont les conditions de constitution ont été précisées ci-dessus.

COMPTES ANNUELS

2.24 Gestion des risques

La BEAC est exposée à divers risques dont les principaux sont les suivants :

- Risque de marché : risque de perte due aux changements dans les prix et les taux de marché (cours de l'or, cours de change et taux d'intérêt) ;
- Risque de contrepartie/crédit (incluant le risque pays) : risque de perte due à l'incapacité des contreparties de la Banque Centrale à faire face à leurs obligations financières ;
- Risque opérationnel (incluant les risques de non-conformité, y compris juridiques et déontologiques) : risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou d'évènements extérieurs.

Toutes les opérations de marché réalisées par la BEAC à travers sa Salle de Marchés, dans le cadre de la gestion des réserves de change, placées hors du Compte d'Opérations, sont désormais encadrées par une « politique d'investissement et de contrôle des risques des réserves de change de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale » adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque Centrale le 21 décembre 2017.

Ce document définit les éléments structurant du cadre de gestion des réserves de change, en conformité avec les dispositions statutaires énoncées notamment aux articles 11.1, 32.20, 38.1 et 47.2 des Statuts révisés de la BEAC. Il décrit les objectifs, les règles et le dispositif de gestion des risques associés aux réserves de change.

Au plan opérationnel, la Banque Centrale a mis en production, depuis le 16 janvier 2017, un Processus de Management des Risques (PMR) en vue d'assurer la résilience de ses activités. Ce processus s'adosse sur l'application informatique « SIRISBEAC » et repose sur un dispositif de gestion des risques opérationnels dont les composantes sont : un réseau organisationnel constitué des acteurs de la BEAC, une démarche méthodologique et des outils pour évaluer et mesurer les risques. Ce dispositif est encadré par un ensemble de politiques, de directives et de procédures qui en fixent le cadre réglementaire.

La BEAC a pour ambition d'adapter son dispositif de maîtrise des risques à la diversification de ses activités et aux évolutions des techniques en la matière. A ce titre, le processus de management des risques engagé par la BEAC vise les objectifs suivants :

- contribuer à l'atteinte des objectifs des unités opérationnelles ;
- faire de la maîtrise des risques un facteur d'efficacité des métiers reconnus par tous ;

COMPTES ANNUELS

- garantir la pérennité de la Banque Centrale en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques ;
- promouvoir et développer une culture de maîtrise des risques et de contrôle interne sur l'ensemble de la zone d'influence de la BEAC.

Par ailleurs, le passage imminent aux normes IFRS impliquera un renforcement de la politique de gestion des risques de la Banque.

2.25 Engagements hors-bilan

Les droits et obligations dont les effets sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures sont comptabilisés au hors-bilan. Les engagements hors-bilan comprennent essentiellement :

- les billets et monnaies non émis, comptabilisés à leur valeur faciale ;
- les effets en garantie sur le marché monétaire ;
- le quantum des recettes budgétaires des Trésors ;
- les bons émis par les Trésors.

Ces engagements, à l'exception des signes monétaires non émis, sont comptabilisés à leur valeur nominale dès la naissance de l'obligation contractuelle.

2.26 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Les événements significatifs ayant un lien prépondérant et direct avec une situation qui existait à la date de clôture des comptes, donnent lieu à ajustement des montants comptabilisés dans les états financiers. A cet égard, les actifs et les passifs font l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date de ratification des comptes par le Comité Ministériel, dès lors que ces événements affectent de manière significative les éléments d'actif et de passif du bilan.

2.27 Approbation des comptes

Dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration, après examen des rapports des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de la Banque Centrale et propose l'affectation du résultat conformément aux dispositions des articles 35 et 37 des Statuts.

Le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels de la Banque Centrale, pour ratification, au Comité Ministériel de l'UMAC qui décide de l'affectation des résultats.

COMPTES ANNUELS

2.28 Tableau de flux de trésorerie

Le Gouvernement de la Banque Centrale estime que la publication d'un tableau de flux de trésorerie ne fournirait pas d'éléments d'information supplémentaires pertinents aux lecteurs des états financiers.

Note 3 : Cours des monnaies étrangères et prix de l'or à la date de clôture

Monnaies étrangères et Or	31/12/2017 en FCFA	31/12/2018 en FCFA
1 Euro (EUR)	655,957	655,957
1 Dollar des USA (USD)	545,63	572,79
1 Livre Sterling (GBP)	737,92	730,12
1 Franc suisse (CHF)	560,42	582,78
1 Droit de Tirage Spécial (DTS)	778,89	796,49
1 Once d'or (XAU)	704 408,80	732 596,06

Source : Bloomberg

Note 4 : Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice comptable clos au 31 décembre 2018 a été caractérisé par les faits majeurs suivants :

- L'appréciation des cours du pétrole sur la majeure partie de l'année, ce qui a impacté positivement le niveau des disponibilités extérieures de la BEAC en 2018 ;
- L'arrivée à échéance de la fraction résiduelle du portefeuille d'investissement ;
- La signature avec la Banque de France d'une convention de gage d'instruments financiers, qui a donné lieu au gage d'un titre détenu par la BEAC ;
- L'entrée en vigueur du nouveau cadre opérationnel de la politique monétaire, caractérisé par la mise en place de nouveaux instruments d'intervention dans l'optique de favoriser l'essor du marché interbancaire ;
- L'adoption en septembre 2018 du nouvel organigramme des Services Centraux de la Banque ;
- La décision du Comité de Politique Monétaire, prise le 31 octobre 2018, de relever le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO) de 2,95 % à 3,5 % ;

COMPTES ANNUELS

- La réalisation d'une opération de cession-rachat d'une fraction des avoirs en or, sans modification du niveau de l'encaisse-or de la Banque ;
- Le changement du mode de comptabilisation des créances consolidées sur les trésors nationaux ;
- La poursuite des travaux de construction de la Direction Nationale de BANGUI (RCA) et des agences d'OYO (Congo) et d'EBEBIYIN (Guinée Equatoriale).

Note 5 : Avoirs extérieurs à vue

Le poste *avoirs extérieurs à vue* comprend les billets étrangers, les avoirs détenus en compte auprès des correspondants situés en dehors de la zone d'émission et les avoirs détenus auprès du Trésor français. La décomposition de cette rubrique est la suivante :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Billets étrangers	22 090	24 853	-2 763
Correspondants hors zone d'émission	9 095	95 325	-86 230
Trésor français	3 359 889	2 551 843	808 046
Avoirs extérieurs à vue	3 391 074	2 672 021	719 053

5.1 Billets étrangers

Ils sont composés des billets Euro détenus par la BEAC pour son compte propre et pour le compte des Trésors nationaux et se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Pour compte propre	19 133	23 975	-4 841
Pour compte des Trésors	2 957	878	2 081
Billets étrangers	22 090	24 853	-2 763

5.2 Correspondants hors zone d'émission

Cette rubrique, qui regroupe les comptes bancaires ouverts chez les correspondants hors zone d'émission, se détaille comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Banque de France	8 825	95 133	-86 308
Compte de fonctionnement du Bureau de la BEAC à Paris	250	217	33
Standard Chartered Bank Londres EUR	20	-25	45
Correspondants Hors Zone Emission	9 095	95 325	-86 230

Le compte « Banque de France (BDF) » est utilisé pour la gestion des transactions courantes de la Zone avec l'extérieur.

Au 31 décembre 2017, la provision constituée en couverture des suspens comptables sur l'état de rapprochement du compte BDF s'élevait à FCFA 1 322 422 490 dont :

- FCFA 774 468 515, montant relatif à la situation antérieure à 2016 ;
- FCFA 547 953 975, correspondant aux opérations antérieures au 1^{er} janvier 2017.

Afin de faire face au risque d'accumulation des suspens comptables sur le compte Banque de France, la Direction des Opérations Financières (DOF) et la Direction de la Comptabilité, du Budget et du Contrôle de Gestion (DCBCG) ont mis en place un dispositif autour des actions suivantes :

- transmission quotidienne aux principaux acteurs du processus, des transactions non dénouées avec la Banque de France ;
- transmission mensuelle aux principaux acteurs du processus, de l'état de rapprochement du compte Banque de France ;
- suivi de la régularisation des mouvements à l'origine des écarts entre BEAC et BDF.

Ce dispositif a permis de réduire considérablement le montant des suspens et a conduit à opérer les ajustements suivants au 31 décembre 2018 :

- réduire la provision relative au montant cantonné, qui est passé de FCFA 774 468 515 en 2017 à FCFA 758 335 839 en 2018 ;
- porter la provision destinée à faire face aux incertitudes sur les opérations antérieures au 1^{er} janvier 2018 de FCFA 547 953 975 à FCFA 91 545 346.

5.3 Trésor français

Ce poste est essentiellement constitué des soldes du Compte d'Opérations et du Compte Spécial de Nivellement. Ces opérations sont régies par les Statuts de la Banque Centrale, la Convention de Coopération Monétaire du 23 novembre 1972 et plus particulièrement, la Convention dite de « Compte d'Opérations de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale »

COMPTES ANNUELS

signée entre le Trésor français et la BEAC le 13 mars 1973, et remplacée par une nouvelle Convention entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

Les avoirs auprès du trésor français s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Compte d'opérations	3 357 395	2 549 752	807 643
Intérêts échus à recevoir	2 494	2 091	403
Trésor français	3 359 889	2 551 843	808 046

Le Compte d'opérations auprès du Trésor français reçoit au moins 50 % des avoirs extérieurs nets de la Zone depuis le 1^{er} juillet 2009. Le surplus des fonds déposés par la BEAC peut être logé dans un compte intitulé « *Compte spécial de nivellement* ». Les fonds disponibles en Compte spécial de nivellement peuvent être librement utilisés par la Banque Centrale.

Les avoirs en Compte d'opérations sont rémunérés au taux de la facilité de prêt marginal de la Banque Centrale Européenne (BCE), tandis que les avoirs du Compte spécial de nivellement sont rémunérés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

La vérification du respect des dispositions de la Convention du Compte d'opérations est assurée par le Collège des Censeurs. A cet effet, la vérification du respect du taux de centralisation des avoirs extérieurs déposés au Compte d'opérations est effectuée une fois par an par le Collège des Censeurs. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, cette vérification a été réalisée du 28 février au 1^{er} mars 2019. Dans son rapport, le Collège des Censeurs mentionne que, sur la dernière décade du mois de décembre 2018, le taux de centralisation ressort à 104,9 % pour un minimum de 50 %.

Les avoirs auprès du Trésor français se répartissent comme suit entre les Etats membres et la Banque Centrale :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
BEAC	350 489	441 609	-91 120
Cameroun	1 945 235	1 579 571	365 664
RCA	200 726	177 888	22 838
Congo	182 407	138 338	44 069
Gabon	638 948	383 667	255 281
Guinée Equatoriale	-32 342	-50 809	18 467
Tchad	74 426	-118 421	192 847
Avoirs auprès du Trésor français	3 359 889	2 551 843	808 046

COMPTES ANNUELS

La répartition des avoirs auprès du Trésor français entre les Etats membres est fonction des transferts nets effectués par les Etats (Trésors, Comptables publics, banques et autres organisations) ainsi que des opérations intra-zone.

Note 6 : Autres avoirs extérieurs

Ce poste regroupe les avoirs extérieurs gérés par la Salle des Marchés, sous forme de titres et de devises.

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Comptes courants chez correspondants étrangers	34 388	203 483	- 169 095
Autres Avoirs extérieurs	34 388	203 483	- 169 095

Les autres avoirs extérieurs se répartissent comme suit entre les Etats membres :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Cameroun	22 228	152 313	-130 085
RCA	2 294	17 153	-14 859
Congo	2 084	13 339	-11 255
Gabon	7 301	36 996	-29 695
Guinée Equatoriale	-370	-4 899	4 530
Tchad	850	-11 419	12 269
Avoirs extérieurs (SDM)	34 388	203 483	-169 095

Les comptes courants chez les correspondants étrangers se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Titres d'investissement	33 627	192 786	-159 159
Correspondants devises	736	10 666	-9 929
Intérêts courus - Placements Or	24	31	-7
Comptes courants chez correspondants étrangers	34 388	203 483	-169 095

La contraction du poste « Autres avoirs extérieurs » fait suite à l'arrivée à échéance de la fraction résiduelle du portefeuille d'investissement.

Au 31 décembre 2018, les titres d'investissement sont constitués uniquement d'un titre de EUR 51 millions (échéance 2025) gagé auprès de la Banque de France dans le cadre de la Convention de gage d'instrument financier.

COMPTES ANNUELS

Le portefeuille de titres détenus par la Banque Centrale au 31 décembre 2018 se détaille comme suit, par type d'émetteur et en valeur comptable :

	Qualité de la notation	31/12/2018	
	Bloomberg Composite	EUR	XAF (en millions)
Titres Français	AA+	51 270 864	33 631
TOTAL		51 270 864	33 631

A fin décembre 2018, la répartition par devises de la position de change gérée en direct par la Salle des Marchés fait ressortir un portefeuille constitué presque exclusivement d'avoirs en Euro. En termes d'utilisation, 100 % des avoirs sont investis sur des lignes de titres obligataires.

Le solde des **comptes courants chez les correspondants étrangers** représente les comptes espèces ouverts auprès des correspondants agréés et les comptes titres ouverts auprès des dépositaires des titres agréés. Les soldes des intérêts courus et des ajustements titres y sont également inclus.

Les comptes sont valorisés au cours de clôture de la Salle des Marchés de la BEAC indiqué à la note 3.

Note 7 : Encaisse - Or

Le stock d'or de la Banque Centrale est réparti sur deux comptes :

- dépositaires or, pour la partie non investie ;
- contreparties or, pour les placements effectués.

Au 31 décembre 2018, le stock d'or de la Banque Centrale est exprimé en quantité à 201 865,777 onces, soit le même niveau qu'en fin d'exercice 2017. Il est placé en partie auprès d'une contrepartie de la Salle des Marchés, l'autre partie étant conservée chez un dépositaire. Il est coté à 732 596,06 l'once à fin 2018, contre 704 498 FCFA à fin 2017. La valeur de l'encaisse-Or de la BEAC se chiffre ainsi à 147 886 millions au 31 décembre 2018 contre 142 196 millions au 31 décembre 2017.

La Banque a procédé à des opérations de cession-rachat d'une partie de l'encaisse-or au cours du mois de décembre 2018 (cf. note 26.2).

La répartition du stock d'or au 31 décembre 2018, entre les Etats membres se décline comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2018		31/12/2017	Variation
	Onces d'or	Millions de FCFA	Millions de FCFA	
Cameroun	29 954,023	21 944	21 100	844
Centrafrique	11 126,036	8 151	7 837	314
Congo	11 126,209	8 151	7 837	314
Gabon	12 837,266	9 404	9 043	361
Tchad	11 125,762	8 151	7 837	314
BEAC	125 696,481	92 085	88 542	3 543
Total encaisse Or	201 865,777	147 886	142 196	5 690

Note 8 : Fonds Monétaire International

Ce poste se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Quote - part en devises	196 524	192 191	4 332
Avoirs en DTS	165 987	161 860	4 128
Total Fonds Monétaire International	362 511	354 051	8 460

Ce poste retrace, d'une part, le solde des avoirs en DTS détenus par les Etats de la CEMAC et la Banque Centrale et, d'autre part, les quotes-parts en devises, représentatives de la souscription des Etats au capital du FMI.

8.1 Quotes-parts en devises

La variation des quotes-parts en devises est faible en valeur nette. Tous les pays enregistrent une légère augmentation de leur quote-part. Ce poste est réparti comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Cameroun	51 490	50 355	1 135
Centrafrique	20 052	19 610	442
Congo	30 118	29 454	664
Gabon	38 927	38 068	859
Guinée Equatoriale	30 167	29 502	665
Tchad	25 769	25 201	568
Quote-part en devises	196 524	192 191	4 332

8.2 Avoirs en DTS

Les avoirs en DTS par Etat membre se répartissent comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Cameroun	12 168	11 895	273
Centrafrique	2 825	2 441	384
Congo	40 402	39 482	920
Gabon	93 610	91 462	2 148
Guinée Equatoriale	16 823	16 467	357
Tchad	79	73	6
BEAC	80	40	40
Avoirs en DTS	165 987	161 860	4 128

Note 9 : Créances sur les banques

Les créances sur les banques correspondent aux concours accordés par la Banque Centrale sur le marché monétaire. Ces créances s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Concours du marché monétaire	432 085	442 086	-10 001
<i>Appels d'offres</i>	0	267 544	-267 544
<i>Pensions et autres</i>	432 085	174 542	257 543
Avances à moyen terme irrévocables	41 534	61 429	-19 895
Créances sur les banques	473 619	503 515	-29 896

Les concours aux banques ont connu une baisse de 6 % sur l'exercice 2018, consécutivement au resserrement de la politique monétaire par la Banque Centrale.

Les taux de rémunération de ces concours, pour l'exercice 2018, ont été fixés par le Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale, comme suit :

	A partir du 25/07/2018	A partir du 31/10/2018	A partir 18/12/2018
Taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO)	2,95 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'intérêt des prises en pension (TIPP)	4,70 %	5,25 %	6,00 %
Taux de pénalité aux banques (TPB)	7,00 %	7,55 %	8,30 %

La répartition des concours aux banques par pays se présente comme suit au 31 décembre 2018 :

	Concours du Marché Monétaire		Avances MT irrévocables	Total
	<i>Appels d'offres</i>	<i>Pensions</i>		
Cameroun	0	37 585		37 585
Centrafrique	0		297	297
Congo	0	38 000	41 237	79 237
Gabon	0	23 000		23 000
Guinée Equatoriale	0	174 000		174 000
Tchad	0	159 500		159 500
Concours aux banques	0	432 085	41 534	473 619

COMPTES ANNUELS

Les avances à moyen terme irrévocables sont contractées pour leur quasi-totalité par la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC). La durée maximale de ces avances est de sept ans. Le plafond des tirages de la BDEAC sur les avances à moyen terme irrévocables a été relevé de 50 à 150 milliards par décision du Conseil d'Administration de la BEAC en date du 21 décembre 2015, matérialisé par l'avenant N°2 à la Convention de prêt du 24 août 2009 signé entre les deux Institutions le 19 janvier 2016.

Note 10 : Créances sur les Trésors nationaux

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Avances en comptes courants	0	8 392	-8 392
Avances exceptionnelles	2 482	2 934	-452
Créances consolidées sur les Trésors nationaux	2 770 401	2 761 669	8 732
Créances sur les Trésors nationaux	2 772 883	2 772 995	-112

10.1 Avances exceptionnelles

Du fait de la suppression des avances consenties aux Etats, le solde de ce poste est appelé à devenir nul. L'encours résiduel au 31 décembre 2018 représente le montant des avances effectuées par la BEAC au titre de la contribution des Etats au budget du Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC). En mars 2018, le Comité Ministériel de l'UMAC a décidé de la consolidation de cet encours en un engagement remboursable en 24 mensualités à compter du 30 septembre 2018.

Elles se déclinent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Cameroun	0	452	-452
Centrafrique	674	674	0
Congo	452	452	0
Gabon	452	452	0
Guinée Equatoriale	452	452	0
Tchad	452	452	0
Avances exceptionnelles	2 482	2 934	-452

COMPTES ANNUELS**10.2 Crédits consolidés sur les trésors nationaux**

Ce poste enregistre les engagements des Trésors Nationaux envers la BEAC, qui ont fait

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Cameroun	577 284	576 898	386
Centrafrique	80 484	80 484	0
Congo	572 000	572 000	0
Gabon	452 500	452 500	0
Guinée Equatoriale	608 703	600 357	8 346
Tchad	479 430	479 430	0
Créances Consolidées sur les Trésors Nationaux	2 770 401	2 761 669	8 732

l'objet d'une consolidation à la suite de la résolution du Comité Ministériel prise lors de sa session extraordinaire du 05 août 2017. Les modalités de consolidation de ces engagements sont les suivantes :

- Date de consolidation : 31 décembre 2017 ;
- Durée de remboursement : 14 ans ;
- Différé d'amortissement du capital : 4 ans ;
- Taux d'intérêt : 2 %.

L'enregistrement de ces créances, initialement effectué à la valeur nominale sans ajustement, a donné lieu à un changement de méthode comptable afin de se conformer au référentiel comptable de la Banque et refléter fidèlement l'impact de cette consolidation sur les comptes de la Banque.

Selon l'article 1^{er} du Règlement N° 05-03-CEMAC du 14 mai 2003 relatif au système comptable de la BEAC, les opérations de la Banque sont comptabilisées dans le respect d'un référentiel constitué, par ordre de hiérarchie décroissante, des normes d'orientation de la Banque Centrale Européenne concernant le cadre juridique des procédures comptables et d'information financière dans le Système européen de Banques Centrales (normes SEBC), des règles du Fonds Monétaire International (FMI) pour les opérations des banques centrales, des normes de l'International Accounting Standards Board (normes IAS ou IFRS) et de l'acte uniforme OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les Etats-parties au traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

Les normes SEBC n'évoquent pas les dispositions qui doivent être mises en œuvre en cas de restructuration des créances. Par contre, dans le cadre des règles du FMI, il apparaît que l'opération réalisée constitue un refinancement de la dette tel que défini au paragraphe 210 du Manuel de Statistiques Monétaires et Financières. En effet, il y est stipulé que : « le refinancement de la dette consiste à convertir un titre de créances – crédits ou titres autres qu'actions – en un nouvel instrument. Les gains ou pertes de détention dont le montant est

COMPTES ANNUELS

égal à la différence entre la valeur de l'instrument initial et celle du nouvel instrument doivent être enregistrés au compte de réévaluation ».

Actualisés au taux de 2,95 %, les flux de trésorerie futurs générés par les créances consolidées ressortent au 31 décembre 2017 à FCFA 2.557,56 milliards, soit une perte de détention de FCFA 212,45 milliards, constituant une décote qui a été inscrite dans un compte de régularisation tenant lieu de compte de réévaluation.

Le stock d'intérêt échus non perçus, d'un montant de FCFA 48,80 milliards, figurant initialement au crédit du compte 368201 a été inscrit dans un compte d'écart de réévaluation de créances et sera progressivement viré au compte de résultat au fur et à mesure du remboursement de l'encours des créances consolidées

Au 31 décembre 2018, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs est remontée à FCFA 2.578,04 milliards, ce qui a conduit à un amortissement de la décote, constaté en produits à concurrence de FCFA 20,48 milliards.

Cette démarche est parfaitement compatible avec les normes SEBC :

- d'une part, en ce qui concerne la présentation au bilan, les créances consolidées apparaissant à leur valeur nominale comme prescrit à la ligne 7 – Actif de l'Annexe 4 (composition et règles de valorisation du bilan) ;
- et d'autre part, pour la méthode de constatation des résultats au sujet de laquelle l'Article 15 stipule, au paragraphe 2, que : « *Les primes ou décotes sur titres sont calculées et présentées comme faisant partie des produits d'intérêts et sont amorties sur la durée de vie contractuelle résiduelle des titres soit selon la méthode linéaire, soit selon la méthode actuarielle* ».

Au total, l'application de la méthode préférentielle retenue a pour effet de fournir une image plus fidèle de la situation de la Banque en permettant de :

- solder le compte 368201 (FCFA 48,8 milliards), en contrepartie de la constatation d'un écart de réévaluation de créances (cf. note 23.2) ;
- minorer les fonds propres de FCFA 212,45 milliards, par le biais du report à nouveau débiteur (cf. note 23.3), afin de cantonner dans un compte de régularisation au passif les fonds nécessaires pour neutraliser le manque à gagner qu'autrement la consolidation générerait sur les exercices futurs¹ ;
- inscrire au compte de résultat de l'exercice 2018, à hauteur de FCFA 20,4 milliards, des intérêts calculés sur la base du taux en vigueur avant la consolidation appliqué à la valeur actualisée, sans transgresser l'article 36 des Statuts, dans la mesure où le montant complémentaire inscrit dans les produits provient de la récupération partielle des fonds propres cantonnés au compte de régularisation.

¹ Ce montant aurait dû être inscrit en charges dans le compte de résultat de l'exercice 2017.

COMPTES ANNUELS

Note 11 : Contreparties Allocations DTS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Cameroun	109 646	107 228	2 418
Centrafrique	34 772	34 006	766
Tchad	33 065	32 336	729
Contreparties allocations DTS	177 483	173 570	3 913

Le poste contreparties des allocations DTS est un poste d'équilibre par rapport aux nouvelles allocations DTS reçues et rétrocédées aux Etats membres qui en ont fait la demande. Pour les Etats membres qui ont souhaité disposer de ces nouvelles allocations, leurs avoirs en DTS sont cédés à la BEAC, contre la mise à disposition au compte courant du Trésor de l'équivalent en Francs CFA.

Ce compte est valorisé en fonction du cours du DTS. La variation de ce compte au 31 décembre 2018 est consécutive aux ajustements opérés sur la base du cours du DTS.

Note 12 : Valeurs immobilisées

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Immobilisations Financières	210 366	212 130	-1 764
Immobilisations Incorporelles	11 804	11 740	64
Immobilisations corporelles	221 388	209 839	11 549
Total des immobilisations nettes	443 558	433 709	9 849

12.1 Immobilisations financières

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Créances sur le Personnel	47 464	49 267	-1 803
Titres de participations	44 230	44 230	0
Autres immobilisations financières	124 878	124 878	0
Valeurs brutes	216 572	218 375	-1 803
Provisions pour dépréciation	6 206	6 245	-39
Immobilisations Financières nettes	210 366	212 130	-1 764

COMPTES ANNUELS

Les créances sur le personnel, dont la variation s'explique par les débloques de nouveaux prêts et les remboursements des encours de prêts au cours de l'exercice 2018, se ventilent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Prêts immobiliers	28 057	26 393	1 664
Prêts amélioration habitat	6 254	7 541	-1 287
Crédits véhicules	10 046	11 910	-1 864
Crédits petits équipements	1 537	1 459	78
Avances et prêts contentieux	1 570	1 964	-394
Valeurs brutes	47 464	49 267	-1 803
Dépréciation des prêts	1 734	1 917	-183
Créances nettes sur le Personnel	45 730	47 350	-1 620

Les titres de participation sont représentatifs des parts que la BEAC détient dans des Banques de Développement, en particulier la BDEAC, et dans des sociétés d'intérêt régional. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2017	Acquisitions	Sorties	31/12/2018
Banque Tchadienne de Développement (actuellement CBT)	43			43
Banque Gabonaise de Développement	840			840
Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale	39 167			39 167
GIMAC	3 472			3 472
SCI Foyer des Fonctionnaires	8			8
Société Monétique d'Afrique Centrale	660			660
Société SWIFT	40			40
Valeur brute	44 230	0	0	44 230
Provisions	1 500			1 500
Valeur nette	42 730	0	0	42 730

Ce portefeuille comprend notamment une participation sur la Commercial Bank of Tchad (ancienne Banque Tchadienne de Développement) d'un montant de Francs CFA 43 millions. La CBT étant devenue une banque commerciale, cette participation n'est plus conforme aux statuts de la BEAC. Un accord de principe a été trouvé avec le Gouvernement tchadien pour le rachat de cette participation.

La participation de la BEAC au capital de la BDEAC, qui s'élève à 1 200 000 millions, est de 33,43 % (401 209 millions). Le montant de 39 167 millions inscrit au bilan représente le capital appelé et libéré. L'engagement de la participation au capital sujet à appel de la BDEAC s'élève à 362 042 millions et est inscrit en hors-bilan.

Les titres de la Société Monétique d'Afrique Centrale sont provisionnés à 100 %, les capitaux propres de cette société ayant été entièrement absorbés par les pertes accumulées. Le montant

COMPTES ANNUELS

de cette participation sera complètement apuré dans les livres de la BEAC à l'issue de la liquidation effective de celle-ci.

La réforme institutionnelle du projet de monétique interbancaire de la CEMAC, pilotée par la Banque Centrale, a abouti à la mise en liquidation de la Société Monétique d'Afrique Centrale (SMAC) et de l'Office Monétique de l'Afrique Centrale (OMAC) et au transfert de leurs activités au Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC) qui a été créé à cet effet.

La BEAC détient une participation de 3 472 millions FCFA au capital du GIMAC, partiellement libérée.

Les titres SWIFT correspondent aux parts que cette société coopérative a attribuées à la BEAC en sa qualité de client-adhérent et en rapport avec le volume des transactions traitées.

Les autres immobilisations financières sont constituées essentiellement du décaissement de 120 000 millions FCFA, réalisé en 2016, représentant une partie de l'avance en compte courant d'associé accordée à la BDEAC. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration de la BEAC en décembre 2015, pour un montant global de 240 000 millions FCFA. A cet effet, la BEAC a signé en janvier 2016 une convention de compte courant d'associé avec la BDEAC.

12.2 Immobilisations incorporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2017	Acquisitions	Sorties	31/12/2018
Licences	1 648			1 648
Logiciels informatiques	36 065	1 032		37 097
Réseau de télécommunications	18 706	287		18 993
Logiciel Internet	868			868
Logiciels en cours	3 730	542	6	4 266
Valeurs brutes	61 017	1 861	6	62 872
Amortissements cumulés	49 277		1 791	51 068
Valeurs nettes	11 740	1 861	1 797	11 804

COMPTES ANNUELS

12.3 Immobilisations corporelles

Elles se détaillent comme suit :

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Terrains	7 233	22		7 255
Batiments	325 914	3 588	29	329 473
Batiments en cours	51 099	21 404	591	71 912
Aménagements et Installations	219	49		268
Matériel et Mobilier	75 394	6 271	1 029	80 636
Œuvres d'Art	758	0		758
Valeurs brutes	460 617	31 334	1 649	490 302
Amortissements cumulés	250 778	18 135		268 914
Valeurs nettes	209 838	13 199	1 650	221 388

La variation de la valeur brute des immobilisations corporelles est liée essentiellement aux immeubles en construction à BANGUI, OYO et EBEBIYIN ainsi qu'à l'acquisition de matériel et mobilier pour ces nouveaux centres.

Les immeubles appartenant à la Banque Centrale sont enregistrés en comptabilité sur la base des dépenses effectuées lors de leur construction ou de leur acquisition. Ces dépenses se rapportent notamment aux éléments suivants :

- honoraires d'architectes, d'ingénieurs conseils et bureaux de contrôle ;
- prestations des entreprises chargées de la construction ;
- visites de chantiers.

L'enregistrement dans les comptes de bâtiments en exploitation et le début des amortissements interviennent au cours du mois de leur occupation effective, après la levée de toutes les réserves éventuelles émises lors de la réception provisoire et à la fin des différents travaux d'équipement et d'installation techniques.

Les principaux bâtiments en cours au 31 décembre 2018 sont les suivants, en valeur brute :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Nouvel immeuble DN BANGUI	19 840	10 783		30 623
Centre de formation BEAC	544			544
Immeuble COBAC	1 662	22		1 684
Nouvel immeuble YAOUNDE	0	28		28
Nouvel immeuble EBOLOWA	0	317		317
Nouvel immeuble LIMBE	340			340
Nouvel immeuble OYO	12 968	4 624		17 592
Nouvel immeuble MOUILLA	174			174
Nouvel immeuble EBEBIYIN	14 979	4 116		19 095
Immobilisations en lettrage	591	1 515	591	1 515
Bâtiments en cours	51 099	21 404	591	71 912

Les immobilisations en lettrage sont constituées de dépenses en attente d'imputation sur les chantiers concernés.

Note 13 : Autres actifs – stocks de billets et monnaies non émis

Cette rubrique correspond au coût de revient du stock des signes monétaires non encore émis et se présente comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Stocks des billets non émis	29 029	17 392	11 637
Stocks des pièces non émises	10 208	10 884	-676
Stocks de billets et monnaies non émis	39 237	28 276	10 961

La Banque Centrale évalue son stock de signes monétaires non émis au coût moyen pondéré après chaque entrée.

Note 14 : FMI - Ajustements

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Ajustement des comptes FMI n°1 et n°2	174	-3 412	3 587
Ajustement des allocations de DTS	16 779	14 759	2 020
Ajustement des souscriptions de quotes-parts	4 480	8 812	-4 333
FMI - Ajustements	21 433	20 159	1 274

Les Ajustements FMI comprennent les différences de change sur les comptes FMI N°1 & 2 (en fin d'exercice), Allocations de DTS et Souscriptions de quotes-parts en devises. Ces ajustements constituent l'essentiel des soldes figurant dans les comptes de régularisation – Actif (voir note 15).

Les ajustements des avoirs en DTS sont pris en compte dans les dépôts spéciaux lorsqu'il s'agit des avoirs des Etats membres et dans les comptes de réserves de réévaluation ou, en fin

COMPTES ANNUELS

d'exercice, dans les comptes de charges (en cas de pertes latentes) pour les avoirs en DTS appartenant à la Banque Centrale.

Note 15 : Débiteurs divers et comptes de régularisation - Actif

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Avances fournisseurs	4 802	0	4 802
Avances diverses au personnel	3 870	4 603	-733
Autres débiteurs divers	1 932	4 132	-2 200
Comptes de régularisation - Actif	5 196	4 185	1 011
Valeurs brutes	15 800	12 920	2 880
Dépréciations	2 576	2 946	-370
Valeurs nettes	13 224	9 974	3 250

Les « Autres débiteurs divers » s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Etat TVA récupérable/Trésor	956	1 160	-204
Autres débiteurs divers	976	2 967	-1 991
Transferts non denoués	0	5	-5
Valeurs brutes	1 932	4 132	-2 200
Dépréciation des créances autres débiteurs	1 112	1 583	-471
Autres débiteurs divers	820	2 549	-1 729

Note 16 : Billets et pièces en circulation

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Billets et Pièces émis	7 347 627	7 106 132	241 495
Encaisses	4 279 181	4 243 484	35 698
Billets et Pièces en circulation	3 068 446	2 862 648	205 798

Ce poste résulte de la différence entre la somme des soldes des comptes billets et pièces émis et les encaisses de la BEAC. Le montant de ce poste est représentatif de la valeur faciale des signes monétaires en circulation.

COMPTES ANNUELS

Le solde du compte billets et pièces émis au 31 décembre 2018 est égal au solde initial au 1^{er} janvier 2018, majoré des émissions de l'exercice, déduction faite des destructions intervenues au cours de l'exercice.

Les encaisses résultent des inventaires de fin d'exercice des caisses dans les centres conformément aux procédures de l'Emission Monétaire.

Le poste Billets et pièces en circulation se présente comme suit par Etat membre :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Cameroun	1 250 722	1 136 578	114 144
Centrafrique	193 579	168 430	25 149
Congo	494 623	507 568	-12 945
Gabon	481 174	418 592	62 582
Guinée Equatoriale	197 758	202 749	-4 991
Tchad	450 590	428 731	21 859
Billets et pièces en circulation	3 068 446	2 862 648	205 798

Note 17 : Trésors et Comptables publics nationaux

Les comptes courants et de placement des Trésors et autres Comptables publics nationaux s'analysent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Comptes courants des Trésors	694 053	514 552	179 501
Dépôts spéciaux des Trésors	474 003	581 321	-107 318
Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	3 609	10 622	-7 011
Fonds de réserves pour les Générations futures	54 489	84 248	-29 761
Dépôts des Trésors et Comptables publics	1 226 154	1 190 743	35 411

Le fonctionnement des comptes des dépôts des Trésors et Comptables publics nationaux est précisé dans la note 2.15.

La répartition par Etat de ces comptes au 31 décembre 2018 est la suivante :

COMPTES ANNUELS

	Comptes courants	Fonds de stabilisation des recettes budgétaires	Fonds de réserves pour générations futures	Dépôts spéciaux	Total
Cameroun	118 646			419 674	538 320
Centrafrique	32 379			5 724	38 103
Congo	56 847	1 131	93	3 429	61 500
Gabon	263 792	694	8 070	3 854	276 410
Guinée Equatoriale	70 937	1 785	46 327	37 071	156 120
Tchad	151 453			3 578	155 031
Services Centraux				673	673
Total	694 054	3 610	54 490	474 003	1 226 157

Note 18 : Banques et institutions financières

Cette rubrique se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Banques et institutions financières étrangères	163 097	159 785	3 312
Banques et institutions financières de la Zone	1 768 414	1 465 047	303 367
<i>Comptes courants</i>	1 768 359	1 462 507	305 852
<i>Dépôts et placements</i>	55	55	0
<i>Comptes de réserves obligatoires</i>	0	2485	-2485
Banques et institutions financières	1 931 511	1 624 832	306 679

Les dépôts des banques et institutions financières concernent les comptes ouverts dans les livres de la BEAC au nom des établissements de crédit et des établissements financiers de la Zone ainsi que les comptes ouverts par des banques et institutions financières internationales dont le FMI (pour les comptes FMI N°1 et N°2).

Les comptes des banques et institutions financières de la Zone comprennent :

- les comptes courants à partir desquels ces établissements effectuent leurs opérations courantes ;
- les comptes de dépôts et placements sur le marché monétaire de la BEAC, regroupant toutes leurs opérations de placement auprès de la Banque Centrale ;
- les comptes de réserves obligatoires des établissements de crédits ouverts dans les livres de la BEAC.

La répartition par Etat au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

COMPTES ANNUELS

	Comptes courants	Dépôts et placements	Réserves obligatoires	Total
Cameroun	756 731	0	0	756 731
Centrafrique	33 289	0	0	33 289
Congo	228 483	55	0	228 538
Gabon	337 549	0	0	337 549
Guinée Equatoriale	350 050	0	0	350 050
Tchad	62 257	0	0	62 257
Total	1 768 359	55	0	1 768 414

Le solde nul observé du poste « réserves obligatoires » s'explique par la modification du mode de constitution des réserves obligatoires dans le but de favoriser la liquidité des banques. Suite à la Décision du Comité de Politique Monétaire du 02 novembre 2017, les réserves obligatoires ne font plus l'objet d'un cantonnement dans un compte spécifique mais sont maintenues dans le compte courant des Banques (constitution selon la méthode des moyennes mensuelles, compatible avec le nouveau cadre de la politique monétaire).

Note 19 : Autres comptes courants

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Services Centraux	48 197	38 893	9 304
Cameroun	120 803	118 436	2 367
Centrafrique	3 180	3 189	-9
Congo	14 755	23 009	-8 254
Gabon	3 729	4 466	-737
Guinée Equatoriale	1 466	622	844
Tchad	968	789	179
Autres comptes courants	193 098	189 404	3 694

Ce poste regroupe divers comptes ouverts au nom des organismes publics nationaux et sous régionaux autres que les Trésors et Comptables publics, ainsi que les comptes séquestres pour la libération du capital des établissements de crédit.

COMPTES ANNUELS

Note 20 : FMI - Allocations de DTS

Les allocations des DTS du FMI portent sur des créations de liquidités affectées inconditionnellement aux Etats membres du FMI, proportionnellement à leurs quotes-parts respectives au capital du FMI (*cf. article 15, section 1 des Statuts du FMI*). Chaque nouvelle allocation en DTS se traduit par une injection de liquidités internationales et une augmentation des avoirs des Etats membres, à due concurrence.

Les allocations des DTS se présentent comme suit par Etat membre, suivant les relevés du FMI :

	DTS	Millions FCFA
Cameroun	177 266 861	141 192
Centrafrique	53 369 061	42 508
Congo	79 688 651	63 471
Gabon	146 719 417	116 860
Guinée Equatoriale	31 290 436	24 923
Tchad	53 620 770	42 708
Total	541 955 196	431 662

Note 21 : Emprunts et dettes à moyen et long terme

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Emprunt IDA - UGRSP	8 108	8 199	-91
Emprunt IDA - UGRIF	8 260	8 075	185
Intérêts courus non échus sur Emprunt IDA - UGRSP		28	-28
Total emprunts et dettes	16 368	16 302	66

L'emprunt IDA – UGRSP (Unité de Gestion de la Réforme des Systèmes de Paiements) a été contracté par la BEAC pour le financement du projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement de la Zone.

Le coût estimé à 22,6 millions de dollars en avril 2002, a été financé sur les fonds propres de la BEAC à hauteur de 4,2 millions de dollars, par une contribution des institutions financières de la CEMAC pour 3,9 millions de dollars et le reste soit 14,9 millions de dollars (11,7 millions DTS) sur crédit de la Banque Mondiale, (Prêt IDA 37040). Les remboursements ont commencé le 15 janvier 2013, conformément au tableau d'amortissement. La variation de ce poste correspond, d'une part, aux remboursements en capital effectués sur l'exercice 2018 et, d'autre part, aux écarts de conversion FCFA/DTS calculés au 31 décembre 2018.

COMPTES ANNUELS

L'emprunt IDA – UGRIF (Unité de Gestion pour le Renforcement des capacités des Institutions Financières de la CEMAC) a été mis en place dans le cadre du programme de renforcement des capacités des institutions financières de la CEMAC. A cet effet, la Banque Centrale a signé une lettre d'accord avec la Banque Mondiale en Novembre 2006. Le financement de ce programme par la Banque Mondiale a pris fin au 30 juin 2016. Le solde du compte au 31 décembre 2018 représente le montant en FCFA des décaissements effectués par IDA, ajusté au taux de clôture du DTS au 31 décembre 2018.

Le montant des écarts de conversion négatifs constatés sur le solde de ces comptes au 31 décembre 2018 a été provisionné (*voir note 22*).

Par ailleurs, le 26 juillet 2018, un nouvel accord de financement a été signé entre la BEAC et la Banque Mondiale (guichet IDA), pour un montant de 24 300 000 DTS, au titre du projet de renforcement des institutions financières de la CEMAC. Ce financement est réparti comme suit :

- Prêt : 17 300 000 DTS (cf. note 34 – Hors bilan) ;
- Don : 7 000 000 DTS, destinés au Secrétariat Général de la COBAC, au Secrétariat Permanent du GABAC (3 850 000 DTS) et au fonctionnement du projet.

Note 22 : Provisions

Ce poste enregistre les différentes provisions constituées par la Banque Centrale en vue de la couverture des risques et charges et de dépréciation de certains éléments d'actif. Au 31 décembre 2018, cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2017	Variation de l'exercice		31/12/2018
		Dotations	Reprises	
Provisions pour litiges (risque judiciaire)	738		195	542
Provisions pour indemnités de départ	38 485	797		39 282
Autres provisions pour perte de change (Emprunts IDA)	270	272		542
Autres provisions pour risques et charges	4 065	1 221	3 377	1 909
Provisions pour risques et charges (Avces et acptes aux fournisseurs)	509		149	360
Provisions pour risques et charges (Prêts & Avances au Personnel)	1 849	166	1 015	1 001
Provisions	45 916	2 456	4 736	43 636

Le stock de provisions a enregistré une variation nette négative en 2018, principalement en raison de la reprise des provisions relatives aux prêts et avances au personnel/dépôt du personnel (1 015 millions FCFA), aux suspens débiteurs antérieurs à 2011 (942 millions FCFA) et aux autres créances sur le personnel (519 millions FCFA).

La provision pour indemnités de départ est destinée à couvrir les droits à verser par la Banque Centrale aux agents en fin de carrière et aux membres du Gouvernement de la Banque Centrale et assimilés au moment de leur départ de la Banque. Ces indemnités sont prévues par

COMPTES ANNUELS

les statuts du personnel pour les agents et par leurs contrats respectifs pour les membres du Gouvernement de la Banque Centrale et assimilés.

La provision relative aux prêts et avances au personnel n'est pas constitutif d'une dépréciation des prêts accordés au personnel. Il s'agit de couvrir le risque de perte résultant de l'écart constaté entre le solde des prêts dans les comptes généraux et le solde dans les applications auxiliaires qui traitent les opérations de prêts au personnel de la Banque Centrale.

Le poste « Autres provisions pour risques et charges », d'un solde de 1 909 millions FCFA, se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Provision pour Capital-décès rente antérieurs à 2012	265	806	-541
Provision pour engagements 2016	0	160	-160
Provision pour arriérés IRPP DN Congo	385	385	0
Provision pour risques bancaires généraux	850	1 322	-472
Provisions pour suspens débiteurs antérieurs à 2011	261	942	-681
Provisions pour virements frauduleux au DS SCX sur licence SYGEC/W de 2015 à 2017	139	149	-10
Provision pour redressement social CNSS RCA pour écart entre taux prélevé et taux légal	0	99	-99
Autres	9	202	-193
Provisions pour risques généraux	1 909	4 065	-2 156

La diminution de ce poste est essentiellement due à la reprise intégrale de la provision pour la couverture des risques éventuels liés au dénouement des suspens débiteurs antérieurs à 2011, suite à la décision du Conseil d'Administration de passer lesdits suspens en pertes.

Note 23 : Fonds propres

Les fonds propres de la BEAC sont constitués du capital, des fonds de dotation, des différentes réserves, du résultat de l'exercice à répartir et du report à nouveau. Les réserves techniques relatives aux avoirs gérés par la salle des marchés ne sont pas incluses dans la détermination des fonds propres.

L'évolution des fonds propres au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2017	Variation de l'exercice		31/12/2018
		Augmentation	Diminution	
Capital et fonds de dotation	88 000			88 000
Fonds de dotation	3 507			3 507
Réserves	702 398	113 785	29 300	786 883
Report à nouveau	0	8 468	212 452	-203 984
Résultat en attente d'affectation	77 108	14 400	77 108	14 400
Fonds propres	871 013	136 653	318 860	688 806

23.1 Capital et fonds de dotation

Le poste capital et fonds de dotation comprend, outre le capital de la Banque Centrale réparti à parts égales entre les Etats membres (*article 2 des Statuts*), les fonds de dotation représentatifs des apports hors-capital obtenus de certains Etats membres. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Capital	88 000	88 000	0
Fonds de dotation reçus des actionnaires	3 507	3 507	0
Total capital	91 507	91 507	0

Les fonds de dotation correspondent aux terrains reçus des Etats à titre gratuit pour la construction des édifices de la Banque Centrale. Ces derniers sont évalués « à dire d'expert » à 3 507 millions FCFA. Il s'agit notamment du Gabon (terrain de la nouvelle Direction Nationale), du Cameroun (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Limbé), du Tchad (terrain du nouveau bâtiment du Centre de Moundou).

23.2 Réserves

Les réserves résultant de l'affectation des résultats non distribués, s'analysent comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2017	Variation de l'exercice		31/12/2018
		Augmentation	Diminution	
Réserves statutaires	44 000			44 000
Réserves de garantie de change	97 341			97 341
Réserves facultatives	158 778	64 897		223 675
Réserves des Etats membres	114 687			114 687
Réserves pour investissements	178 651			178 651
Réserves pour prises de participation	10 519			10 519
Réserves spéciales	106			106
Réserves de réévaluation	98 316	82	29 299	69 099
Ecart de réévaluation des créances consolidées sur les Trésors nationaux	0	48 805	0	48 805
Réserves	702 398	113 784	29 299	786 883

- la réserve statutaire : il est prélevé 15 % des bénéfices pour la dotation de cette réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve statutaire atteint la moitié du capital (*article 36 des Statuts*). Au cours de l'exercice 2018, cette réserve n'a pas été dotée ;
- la réserve pour garantie de change : la Convention de Coopération Monétaire entre les Etats de la CEMAC et la France a prévu un dispositif de garantie des avoirs déposés au Compte d'Opérations contre une dépréciation de l'Euro (garantie de change). Les fonds reçus par la Banque Centrale au titre de la garantie de change sont comptabilisés directement dans le compte de réserve pour garantie de change (*voir note 2.7.2*). Aucun paiement n'est intervenu au titre de l'exercice 2017 ;
- les réserves facultatives dont le mode de dotation est fixé par l'article 37 des Statuts de la Banque Centrale. Conformément aux statuts, ces réserves ont été dotées à hauteur de 64 897 millions lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 ;
- la réserve des Etats membres, initialement dédiée aux cinq Etats fondateurs, est désormais élargie à la Guinée Equatoriale, après le versement d'une contribution par celle-ci en 2007 ;
- la réserve pour investissements, destinée à couvrir les investissements de la Banque Centrale ;
- la réserve pour prise de participation ;
- les réserves spéciales ;
- les réserves de réévaluation (cf. note 24) ;
- l'écart de réévaluation des créances consolidées sur les trésors nationaux (cf. note 10.2).

COMPTES ANNUELS

23.3 Report à nouveau

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Report à nouveau	-203 984	0	-203 984

Le report à nouveau débiteur constaté en 2018 se décompose comme suit :

- 212 452 millions, solde débiteur relatif à la décote constatée suite au changement du mode de comptabilisation des créances consolidées sur les trésors nationaux (cf. note 10.2).
- 12 409 millions, solde créditeur relatif au reclassement de réserves de réévaluation devenues sans objet (cf. note 24) ;
- 3 941 millions, solde débiteur relatif à un écart défavorable, remontant à plusieurs années, identifié lors de la réconciliation des comptes de réévaluation des avoirs en or.

23.4 Résultat

Le résultat correspond au bénéfice de l'exercice 2017 avant affectation. Il a été réparti au cours de l'exercice 2018, suivant la résolution N°01 du Comité Ministériel du 27 mars 2018.

Résultat de l'exercice 2017		77 108
Réserve statutaire	15% du résultat de l'exercice	0
Réserves pour investissement		0
Autres réserves (gratifications complémentaires)		5 000
Financement des projets intégrateurs		7 211
Solde disponible		64 897
Réserve facultative		64 897
Solde		0

Note 24 : Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation correspondent aux ajustements des comptes de réévaluation devises, des droits de tirages spéciaux et de l'or.

Les 2 lignes ayant des soldes nuls en 2018 ont été reclassées dans les comptes de report à nouveau eu égard à leur caractère sans objet (cf. note 23.3).

COMPTES ANNUELS

Il est ventilé comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Réserve de réévaluation des avoirs en devises	0	6 163	-6 163
Réserve de réévaluation des avoirs en or	0	6 246	-6 246
Compte de réévaluation des devises	374	293	81
Compte de réévaluation DTS	681	680	1
Compte de réévaluation OR	68 044	84 934	-16 890
Réserves de réévaluation	69 099	98 316	-29 217

Note 25 : Crédoeurs divers et comptes de régularisation - Passif

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Créditeurs Divers	62 527	86 590	-24 063
Transferts non dénoués	15 248	36	15 212
Comptes de régularisations-Passif	199 843	4 321	195 522
Créditeurs divers et comptes de Régul Passif	277 618	90 947	186 671

25.1 Crédoeurs divers

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dettes fournisseurs	15 123	4 475	10 648
Dettes envers le personnel	18 446	16 443	2 003
Trésors, produits en instance de recouvrement	0	48 805	-48 805
Etablissements de Crédit, produits en instance de recouvrement	0	4 680	-4 680
Créditeurs divers, divers suspens	28 958	12 187	16 771
Créditeurs divers	62 527	86 590	-24 063

Les comptes « Trésors, produits en instance de recouvrement » présentent désormais un solde nul suite au reclassement de ce montant dans un compte de réévaluation de créances.

Le poste « Crédoeurs divers, divers suspens » enregistre des opérations non dénouées au 31 décembre 2018, notamment des transferts reçus en devises.

25.2 Comptes de régularisation – Passif

Les comptes de régularisation – Passif se présentent comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Compte d'apurement des établissements de crédit	3 448	192	3 256
Décotes sur Créances Consolidées sur les Trésors Nationaux	191 969	0	191 969
Autres	4 426	4 129	297
Compte régularisation - Passif	199 843	4 321	195 522

L'augmentation très significative de ce poste en 2018 est liée à l'enregistrement de la décote générée par le changement de méthode de comptabilisation des créances consolidées sur les trésors nationaux (cf. note 10.2). Cette décote fait l'objet d'un amortissement (reprise en produits) sur toute la durée de remboursement des créances par les Etats, à compter de l'exercice 2018 sur lequel un montant de FCFA 20,4 milliards a été amorti.

Les comptes d'apurement des établissements de crédit sont des comptes de transit. Le solde de ces comptes correspond aux transactions non traitées en fin de période et qui se dénouent en début de la période suivante.

Note 26 : Résultat sur avoirs extérieurs

Le résultat sur avoirs extérieurs se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Intérêts sur le Compte d'opérations et le Compte spécial de nivellement	9 556	8 106	1 450
Intérêts sur les autres placements et dépôts	8 713	21 789	-13 076
Charges d'intérêts sur le Compte d'opérations	-34	-31	-4
Charges sur opérations de marché	-4 051	-27 452	23 401
Résultat sur avoirs extérieurs hors plus-values de cession de titres	14 184	2 412	11 771
Plus-Values de cession	26 697	126 878	-100 181
Résultat sur avoirs extérieurs	40 881	129 290	-88 410

Le résultat sur les avoirs extérieurs est généré, d'une part, par la rémunération des avoirs en Compte d'opérations et, d'autre part, par les intérêts sur les dépôts gérés par la Salle des Marchés, ainsi que les plus-values de cession.

Cet agrégat est passé de 129 290 millions en 2017 à 40 881 millions en 2018, soit une baisse de 68,4 % causée par la contribution moindre des plus-values de cession.

COMPTES ANNUELS

26.1 Résultat sur les avoirs en Compte d'opérations

Le résultat sur les avoirs en Compte d'opérations est constitué essentiellement des intérêts payés par le Trésor français sur la base des dispositions de la convention du compte d'opérations.

Les intérêts sur les avoirs en Compte d'opérations sont composés des :

- intérêts du Compte d'opérations, calculés au taux de la facilité marginale de la BCE ;
- intérêts du Compte spécial de nivellement, calculés au taux de refinancement (REFI) de la BCE.

Les intérêts sont calculés et versés par trimestre échu. Sur l'exercice 2018, le Compte spécial de nivellement n'a pas produit d'intérêt. Son solde a été nul sur la période.

L'article 6 de la convention du Compte d'opérations a prévu un mécanisme de taux de rémunération plancher du Compte d'opérations dont les conditions diffèrent selon le niveau du taux de la facilité de prêt marginal de la BCE :

- le taux de rémunération plancher est égal à 0,75 % lorsque le taux de la facilité de prêt marginal de la BCE est inférieur à 0,75 % ;
- le taux de rémunération plancher est égal à 1 % lorsque le taux de la facilité de prêt marginal est supérieur ou égal à 0,75%.

En outre, lorsque le taux de la facilité de prêt marginal de la BCE est supérieur ou égal à 0,50 %, un taux de rémunération plancher de 2,5 % s'applique à la tranche des avoirs comprise entre un (1) euro et 121 959 213,79 euros.

26.2 Résultat sur les autres avoirs extérieurs

Le résultat sur les autres avoirs extérieurs réalisé en 2018 est constitué essentiellement des plus-values extériorisées à l'issue de l'opération cession-rachat d'or réalisée par la Banque.

Faisant suite à la recommandation du Comité d'Investissement et conformément à la décision du Gouvernement de la Banque prise le 18/12/2018, la salle des marchés a procédé à la réalisation d'opérations de cession-rachat d'une partie des avoirs en or de la Banque. Ces opérations visaient à externaliser une partie des plus-values latentes tout en reconstituant l'encaisse-or à l'identique, conformément à l'article 13 des statuts de la Banque qui stipulent que « *la Banque Centrale peut acheter et vendre de l'or et des devises étrangères* ».

Ces opérations ont été réalisées par l'intermédiaire de la Banque des Règlements Internationaux (BRI), qui est teneur de compte de l'encaisse-or de la BEAC. La salle des marchés a réalisé le 21/12/2018, la vente de 58 395,71 onces d'or négociée au cours

COMPTES ANNUELS

XAU/EUR de 1095,78 (1 once d'or valant 1095,78 EUR) pour une valeur de cession de EUR 63 988 479,63. La deuxième opération a consisté à racheter, le 24/12/2018, la même quantité d'or (58 395,71 onces), au cours de XAU/EUR de 1095,07 pour une contre-valeur EUR 63 947 018,92.

La cession de 58 395,371 onces d'or a généré une plus-value de EUR 40,474 millions (26,549 milliards FCFA). Cette plus-value résulte de l'écart entre le cours de cession (1 095,78 EUR) et le coût moyen du stock d'or à la date de cession (402,674472 EUR).

Par ailleurs, la Banque a dégagé une trésorerie nette de 41 460,71 EUR (FCFA 27,2 millions) sur l'opération de rachat.

Note 27 : Résultat sur opérations avec la clientèle

Cet agrégat se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Intérêts sur concours aux Trésors	75 912	54 947	20 965
Intérêts sur concours aux établissements de crédit	21 468	18 947	2 520
Intérêts sur exercices antérieurs	4 557	183	4 375
Autres produits reçus de la clientèle	1 582	1 613	-31
Intérêts versés aux Trésors	-5 574	-651	-4 924
Intérêts versés aux établissements de crédit	-239	-221	-17
Charges financières sur exercices antérieurs	-78	-1	-77
Résultat sur opérations avec la clientèle	97 628	74 816	22 812

La clientèle de la Banque Centrale est représentée essentiellement par les Trésors et Comptables publics des six Etats membres et les établissements de crédit de la Zone.

L'amélioration du résultat sur opérations avec la clientèle (+55,4 %) entre les exercices 2017 et 2018 s'explique principalement par :

- la hausse des intérêts sur créances aux trésors, consécutive au changement de méthode de comptabilisation des créances consolidées sur les Etats (cf. note 10.2) ;
- la progression des intérêts perçus sur les avances aux établissements de crédits, en raison du règlement par certaines banques d'intérêts échus depuis 2017 ;

Note 28 : Résultat sur opérations avec les institutions financières

Il se présente comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Intérêts et commissions reçus du FMI	1	0	0
Intérêts reçus des autres institutions financières	2 981	2 981	0
Intérêts et commissions versés au FMI	-554	-303	-250
Résultat sur opérations avec les institutions financières	2 428	2 678	-250

Ce résultat enregistre une baisse de 9,3 % imputable à l'augmentation du taux d'intérêt des commissions nettes versées au FMI (voir note 12.1).

Note 29 : Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire représente la part du résultat liée à l'activité intrinsèque de la Banque Centrale. Il se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Résultat sur avoirs extérieurs	40 881	129 290	-88 410
Résultat sur opérations avec la clientèle	97 628	74 816	22 812
Résultat sur opérations avec les institutions financières	2 428	2 678	-250
Autres produits financiers	0	3	-3
Produit net bancaire (PNB)	140 937	206 788	-65 851

Le produit net bancaire a nettement régressé entre 2017 et 2018 (-31,8 %), en raison de la forte baisse du résultat sur les avoirs extérieurs.

Note 30 : Autres produits d'exploitation

Ils sont constitués essentiellement des commissions de transferts tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Commissions de transfert	3 358	5 218	-1 860
Autres	3 313	2 885	428
Total Autres produits d'exploitation	6 671	8 103	-1 432

Note 31 : Charges d'exploitation

31.1. Frais généraux

Les frais généraux représentent les dépenses de fonctionnement de la Banque Centrale. Ils sont constitués essentiellement des charges de personnel, des charges de gestion générale et des charges de l'émission monétaire. Au 31 décembre 2018, les frais généraux de la Banque Centrale se détaillent comme suit :

COMPTES ANNUELS

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Charges de personnel	69 865	70 735	-870
Charges de gestion générale	25 804	30 189	-4 385
Charges des organes de décision et contrôle	4 444	4 974	-530
Charges de l'émission	10 533	9 277	1 255
Frais généraux	110 646	115 175	-4 529

En dépit de la hausse de 13,5 % des charges de l'émission monétaire, à 10,5 milliards FCFA, les frais généraux ont régressé de 3,9 %. Cette baisse est la conséquence du recul des charges de gestion générale (- 14,5 %, à 25,8 milliards FCFA), des charges des organes de décision et de contrôle (- 10,7 %, à 4,4 milliards FCFA) et de la maîtrise des charges de personnel (- 1,2 %, à 70 milliards FCFA).

31.2 Dotations nettes aux amortissements et provisions

Le poste dotations nettes aux amortissements et aux provisions se présentent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dotations nettes aux amortissements	21 329	25 850	-4 521
Dotations nettes aux provisions	641	-3 191	3 832
Dotations nettes aux amortissements et provisions	21 970	22 659	-688

Note 32 : Résultat exceptionnel

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Produits exceptionnels	87	581	-494
Charges exceptionnelles	-679	-530	-149
Résultat Exceptionnel	-592	51	-643

Note 33 : Résultat net de l'exercice

Le résultat de l'exercice est positif de FCFA 14 395 millions contre FCFA 77 108 millions l'exercice précédent, soit un recul de 81,3 %.

COMPTES ANNUELS

Note 34 : Hors-bilan**Hors-bilan actif**

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dépôts de billets et monnaies non émis	4 916 953	2 319 890	2 597 063
Billets	4 913 590	2 315 540	2 598 050
Pièces	3 363	4 350	-987
Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire	1 415 559	1 502 544	-86 985
Effets en garantie des concours sur le marché monétaire	145 993	210 125	-64 132
Effets en garantie des avances à moyen terme irrévocable	41 988	71 597	-29 609
Billets globaux de mobilisation sous dossiers BEAC	59 689	288 214	-228 525
BGM sur opérations principales d'injection de liquidité	217 209	0	217 209
BGM sur opérations facilités permanentes de prêt marginal à 24	210 120	0	210 120
Titres d'Etat, des Collectivités et Organismes sur le M.M	737 560	927 107	-189 548
Titres des Etablissements de Crédit sur le M.M.	3 000	5 500	-2 500
Avoirs attendus des compagnies aériennes	0	508	-508
Quantum des recettes budgétaires Trésors	0	1 923 065	-1 923 065
Contributions au capital	362 042	362 042	0
Engagement de participation au capital-BDEAC	362 042	362 042	0
Contrat de fourniture du matériel fiduciaire	22	11 280	-11 257
Billets	22	11 280	-11 257
Devises et Or	0	305 370	-305 370
Contreparties des engagements CIF donnés	33 547	52 801	-19 254
Contreparties des engagements CIF donnés Titres	33 546	52 801	-19 254
Contreparties des engagements CIF donnés espèces	0	0	0
Cautions reçues des Fournisseurs	10 600	19 745	-9 145
Prêts IDA/UGRIF	13 779	0	13 779
Bons du trésor	886 030	755 464	130 566
Bons d'équipement sous dossier BEAC	0	0	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	647 298	633 027	14 271
Bons de Trésors sous dossier FMI TIRAGES	227 573	111 278	116 295
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
Total Hors-bilan	7 638 532	7 252 709	385 823

COMPTES ANNUELS

Hors-bilan passif	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Dépôts de billets et monnaies non émis	4 916 953	2 319 890	2 597 063
BEAC, compte de Billets non émis	4 913 590	2 315 540	2 598 050
BEAC, compte de pièces non émises	3 363	4 350	-987
Banques - Effets en garantie sur le marché monétaire	1 415 559	1 502 544	-86 985
Dépôts d'effets en garantie des concours sur le marché monétaire	145 993	210 125	-64 132
Dépôts d'effets en garantie des avances à MT irrécouvrables	41 988	71 597	-29 609
Dépôts de billets globaux de moilisation sous dossiers BEAC	59 689	288 214	-228 525
BGM sur opérations principales d'injection de liquidité	217 209	0	217 209
BGM sur opérations facilités permanentes de prêt marginal à 24h	210 120	0	210 120
Titres d'Etat, des Collectivités et Organismes sur le M.M.	737 560	927 107	-189 548
Titres des Etablissements de Crédits sur le M.M.	3 000	5 500	-2 500
Avoirs attendus des compagnies aériennes	0	508	-508
Quantum des recettes budgétaires des Trésors	0	1 923 065	-1 923 065
Trésors-plafonds d'avances en comptes courants		1 923 065	-1 923 065
Contributions au capital	362 042	362 042	0
Engagement de participation au capital-BDEAC à libérer	362 042	362 042	0
Contrat de fourniture du matériel fiduciaire	22	11 280	-11 257
Billets	22	11 280	-11 257
Devises et Or	0	305 370	-305 370
Engagements donnés CIF	33 547	52 801	-19 254
Engagements donnés CIF titres remis en garantie	33 546	52 801	-19 254
Engagements donnés CIF Espèces	0	0	0
Cautions reçues de fournisseurs	10 600	19 745	-9 145
Prêt IDA/UGRIF	13 779	0	13 779
Bons du trésor	886 030	755 464	130 566
Compte de bons d'équipement sous dossier BEAC	0	0	0
Bons de Trésors sous dossier BIRD	5 873	5 873	0
Bons de Trésors sous dossier AID	1 173	1 173	0
Bons de Trésors sous dossier FMI QUOTA	647 298	633 027	14 271
Bons de Trésors sous dossier FMI TIRAGES	227 573	111 278	116 295
Bons de Trésors sous dossier BAD	3 950	3 950	0
Bons de Trésors sous dossier AMGI	163	163	0
Total Hors-bilan	7 638 532	7 252 709	385 823

Note 35 : Opérations avec les parties liées

La Banque Centrale désigne comme parties liées, les membres du :

- Comité Ministériel de la CEMAC ;
- Conseil d'Administration ;
- Comité de Politique Monétaire ;
- Comités Monétaires et Financiers Nationaux ;
- Collège des Censeurs ;
- Comité d'Audit ;
- Membres du Gouvernement de la Banque Centrale et assimilés.

COMPTES ANNUELS

Aucune transaction n'a été effectuée avec les membres des organes de décision et direction ou de contrôle.

Les membres du Gouvernement de la Banque Centrale ne bénéficient pas de prêts qui ne soient pas accessibles aux autres agents de la Banque Centrale.

Note 36 : Procédures judiciaires

Au 31 décembre 2018, les risques financiers liés aux procédures judiciaires en cours ont donné lieu à une reprise de provisions à hauteur de 195 millions.